

Déclaration de Bruxelles

Nous, les participants à la conférence « Vers une coalition euro-palestinienne contre l'apartheid, les colonies et le génocide », venus de 20 pays européens et représentant un large éventail de partis politiques, d'étudiants, d'organisations de la société civile, d'associations, de syndicats, de personnalités académiques et culturelles, de militants politiques et des droits de l'homme, après des discussions approfondies au cours des cinq sessions de la conférence et grâce à d'importants documents de travail, recherches et études, sommes parvenus aux conclusions suivantes, qui serviront à orienter la stratégie de travail de la coalition européenne au cours de la prochaine phase.

La conférence a examiné la guerre génocidaire et le nettoyage ethnique mené par Israël contre les territoires palestiniens occupés, notamment Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est. Il s'agit d'une agression sans précédent dans l'histoire contemporaine par sa brutalité et son caractère sanguinaire. Une agression qui a coûté la vie à des dizaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes civils par le biais d'une politique israélienne systématique visant à transformer la bande de Gaza en une terre brûlée et inhabitable dans le but de déplacer la population et de lui donner le choix entre la mort ou l'expulsion et le déracinement. Face à ces atrocités et à ces horreurs, la conférence appelle les peuples de tous les pays, en particulier les pays européens, à utiliser tous les moyens de pression et à prendre toutes les mesures disponibles pour obliger le gouvernement d'occupation israélien à cesser immédiatement son agression contre Gaza, à lever le siège et à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, médicale, alimentaire et d'autres formes de secours. Le siège actuel qui affame 300 à 400 000 Palestiniens dans le nord de la bande de Gaza doit cesser immédiatement. L'occupation doit reconstruire ce qu'elle a détruit à Gaza.

La conférence exige la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens occupés, en considérant la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est comme une seule unité territoriale des terres de l'État palestinien telles que reconnues par les résolutions internationales, et en permettant au peuple palestinien de réaliser son autodétermination en établissant un État palestinien indépendant avec une pleine souveraineté sur celui-ci, y compris Jérusalem comme capitale, et en reconnaissant le droit au retour des réfugiés dans leurs maisons d'où ils ont été déplacés en 1948, en application de la résolution des Nations unies n° 194. La politique agressive, expansionniste et raciste d'Israël, soutenue sans restriction par les États-Unis, a fait d'Israël un État hors-la-loi qui a tourné le dos à la communauté internationale et à l'opinion publique mondiale et qui refuse de mettre en œuvre toute résolution émise par l'Assemblée générale des Nations unies ou le Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution n° 2735 appelant à un cessez-le-feu et à la levée du siège de la bande de Gaza. Malgré son isolement international, Israël persiste à violer les résolutions internationales et le droit international, en s'appuyant sur le soutien illimité des États-Unis. Il est donc temps de prendre des mesures et des décisions dissuasives.

La conférence appelle les pays européens à entamer des procédures pour demander des comptes à Israël et l'obliger à respecter le droit international, en particulier les quatre conventions de Genève et les récentes résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, afin de mettre un terme aux crimes de génocide et de destruction totale auxquels le peuple palestinien est exposé. À cet égard, nous demandons aux pays européens de prendre les mesures suivantes :

- Annuler les accords de partenariat et la coopération commerciale et économique avec l'État d'occupation israélien, pour le forcer à se retirer de son système de lois racistes, au premier rang desquelles la loi de l'État-nation juif et le dernier projet d'annexion de la Cisjordanie et de Jérusalem pour établir ce qu'ils appellent le Grand Israël, pour le forcer à se conformer au droit international et aux résolutions de l'Organisation des Nations unies.
- Cesser de fournir des armes à Israël et considérer sa poursuite comme une complicité de crimes de guerre et de génocide qui mérite d'être sanctionnée. Boycotter les produits des colonies et tout ce qui est lié aux colonies à différents niveaux, ainsi que les entreprises opérant dans les colonies et figurant sur la liste noire des Nations unies, et participer au mouvement mondial BDS de boycott d'Israël et de désinvestissement, qui joue un rôle proactif et efficace à cet égard.
- Déclarer la reconnaissance de l'État de Palestine et son droit à devenir membre à part entière des Nations unies, à l'instar des positions d'un certain nombre de pays européens, tels que l'Espagne, l'Irlande et la Norvège.

- Mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 13 septembre 2024, immédiatement, inconditionnellement et complètement, conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, qui stipule la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne illégale des territoires palestiniens occupés. Si Israël rejette la décision de la Cour de justice et de l'Assemblée générale des Nations unies, nous appelons les pays européens à soutenir la demande de la Palestine de suspendre l'adhésion d'Israël à l'Assemblée générale et de retirer l'accréditation des diplomates israéliens auprès de l'ONU jusqu'à ce qu'il se conforme aux règles de l'ONU.

- Soutenir la lutte du peuple palestinien à l'intérieur des territoires de 1948 afin d'abolir la politique de discrimination raciale pratiquée par Israël contre le peuple palestinien dans les zones de 1948, qui comprend la privation de ses droits fondamentaux, en particulier la reconnaissance de ses droits nationaux, le droit à l'égalité et les droits de citoyenneté, surtout après l'exacerbation des manifestations de l'apartheid et les violations du gouvernement raciste d'extrême droite qui pratique le terrorisme, les crimes de guerre et le génocide contre l'ensemble du peuple palestinien.

- Libérer tous les prisonniers palestiniens détenus illégalement, torturés et maltraités, privés de soins de santé appropriés, en particulier les enfants.

- Protéger le rôle et la continuité du travail de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) et rejeter les tentatives d'Israël de fermer son siège et de détruire ses institutions. L'UNRWA est l'institution internationale la plus importante qui fournit des services d'aide aux réfugiés avec le plus haut niveau d'efficacité et de précision, tout en exprimant l'engagement international envers la question des réfugiés et leur droit au retour.

- Se joindre à l'action en justice de l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice concernant le génocide commis par Israël contre le peuple palestinien, et exiger que la Cour pénale internationale émette des mandats d'arrêt contre les criminels de guerre Netanyahu et son ministre de la guerre Galant, accusés d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

- Exiger que l'Assemblée générale des Nations unies active la Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, une convention permanente et établie entrée en vigueur en 1976, afin que le régime d'apartheid en Afrique du Sud rende des comptes à l'époque.

- Soumettre et soutenir une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies pour rétablir immédiatement le Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid.

- Intensifier les efforts conjoints avec les syndicats, les institutions de la société civile, les syndicats mondiaux et d'autres institutions et organisations universitaires, culturelles et sociales pour suspendre l'adhésion d'Israël à ces syndicats et institutions jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international et aux résolutions relatives à la légitimité internationale.

Les participants à la Conférence euro-palestinienne contre l'apartheid, les colonies et le génocide confirment que les résultats obtenus par la conférence dans cette déclaration guideront son travail stratégique dans les cercles de l'opinion publique politique, officielle, parlementaire et gouvernementale, y compris l'opinion juridique et celle dirigée vers les institutions internationales, conscients que l'extension de la campagne de pression populaire, médiatique et parlementaire aura un impact significatif sur les transformations nécessaires pour vaincre le système d'apartheid et de colonisation, quel que soit le temps que cela prendra.

Nous avons décidé d'organiser des campagnes populaires, médiatiques et culturelles dans chaque pays européen et au niveau de l'Union européenne dans son ensemble avec des efforts unifiés, et nous attendons avec confiance l'avenir et l'adhésion de nouvelles composantes à la coalition européenne et le renforcement des relations de coordination et de coopération avec les comités de solidarité et de plaidoyer d'une manière qui serve des objectifs communs.

La conférence apprécie le travail et le rôle de l'Initiative euro-palestinienne contre l'apartheid et les colonies (EPIAAS) et se déclare prête à déployer ses efforts au cours de la période à venir dans les domaines suivants :

- Élargir la coalition de l'Initiative euro-palestinienne et former des branches dans les pays européens après que toutes les conditions requises pour l'enregistrement officiel et légal de l'institution dans les départements concernés aient été approuvées.

- Coordonner les efforts en matière de campagnes populaires, médiatiques et culturelles entre les composantes de l'initiative dans les pays de l'Union européenne sur la base du soutien, de l'intégration et de la mise à disposition des capacités nécessaires.

- Renforcer les actions communes et la coopération avec les associations, les comités de défense et les autres institutions actives dans le domaine de la liberté et de la justice pour les Palestiniens.

- Former un comité juridique spécialisé composé d'experts juridiques pour suivre les dossiers de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité devant les tribunaux internationaux et nationaux jusqu'à ce que la justice suive son cours.

Bruxelles, le 20 octobre 2024